

# BREF RETOUR SUR 2024

La fédération des Producteurs belges de Matériaux de Construction (PMC) représente plus de 600 producteurs de matériaux de construction de sources différentes, dont 2/3 de PME, qui fournissent ensemble du travail à plus de 30.000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de près de 15 milliards d'euros, dont près de 60 % à l'exportation.

## Bref retour sur 2024

2024 était une année d'élections. En prévision de ces élections, les Producteurs de Matériaux de Construction ont poursuivi les contacts avec les responsables politiques pour leur présenter leur mémorandum 2023. Dans le document, une attention particulière est donnée à la construction durable qui doit rester qualitative et accessible financièrement, ainsi qu'à l'importance d'une production locale durable et compétitive. En parallèle, les Producteurs de Matériaux de Construction ont aussi participé à des consultations des parties prenantes, organisées par plusieurs entités de services publics en préparation à des politiques que les futurs gouvernements pourraient adopter et des mesures qu'ils pourraient appliquer.

À la suite des élections, les Producteurs de Matériaux de Construction ont formulé quelques réflexions et propositions pour les nouveaux gouvernements dans leur **mémorandum 2024** actualisé qui visent à mener à bien les transitions verte, énergétique et digitale, en rencontrant les priorités de prospérité durable et de compétitivité de la Commission européenne.



En 2024, les Producteurs de Matériaux de Construction ont également pu accueillir Velux. Velux n'a pas de site de production en Belgique et participera aux travaux du Comité Stratégique et des groupes de travail en tant que partenaire.

Ce bref retour sur 2024 ne vise pas à passer en revue toutes les initiatives des Producteurs de Matériaux de Construction mais bien à s'arrêter sur quelques-unes d'entre elles, ainsi que sur quelques réflexions.



# La durabilité dans la construction est tributaire des facteurs limitants et doit être évaluée correctement

Les perturbations climatiques qui se manifestent de plus en plus fréquemment et qui provoquent e.a. des incendies de forêts et des inondations, génèrent une pression croissante en faveur d'une réduction importante et rapide des émissions des gaz à effet de serre ainsi que plus de durabilité. Cela vaut aussi pour la construction. C'est ainsi que les Producteurs de Matériaux de Construction ont été amenés à participer à plusieurs consultations de parties prenantes qui avaient pour but de **promouvoir et d'accélérer l'économie circulaire et la transition énergétique à l'aide e.a. de normes de produits et de mesures fiscales**. Les



Producteurs de Matériaux de Construction ont fait remarquer lors de ces consultations que **la durabilité était devenue un élément concurrentiel qui se traduit en un défi permanent pour les producteurs**. Le progrès technologique rend les matériaux, systèmes et techniques de construction toujours plus qualitatifs et performants, et ainsi contribuent à rendre la construction toujours plus durable<sup>1</sup>. **Les facteurs limitants sont de plus en plus la disponibilité limitée de déchets de construction à recycler avec un degré de pureté suffisant ainsi que celle de vecteurs énergétiques décarbonés.**

Des normes de produits comprenant des taux minimums de matériaux recyclés ne peuvent dès lors être imposés aveuglément et la

fiscalité ne peut être sans plus adaptée en vue de promouvoir l'économie circulaire, sans que la disponibilité suffisante en matériaux de recyclage n'ait été préalablement vérifiée. **La responsabilité élargie des producteurs n'apporte non plus aucune solution sur le plan de l'économie circulaire sans que les collectes sélectives soient suffisamment performantes.** Enfin, la transition de l'énergie fossile vers l'électricité ne peut pas non plus être simplement accélérée à l'aide de mesures fiscales sans que n'aient été aussi préalablement vérifiées que la capacité du réseau électrique et la production d'électricité décarbonée puissent suivre l'augmentation de la demande en électricité. **Sans alignement avec les quantités disponibles et les capacités, de telles mesures ne font que déplacer le problème sans véritablement apporter de solution. Et plus grave encore, ces mesures provoquent des augmentations de prix dans la construction et affectent la compétitivité de la production locale.**



<sup>1</sup> La construction durable réduit à un minimum l'impact environnemental global des constructions (en ce compris les matières premières, consommations d'énergie et d'eau, les émissions et la production de déchets) sur tout leur cycle de vie.

Pour rencontrer la demande de plus de durabilité dans la construction, des outils d'évaluation simplifiés sont mis sur le marché qui se limitent à un seul ou à un nombre limité de paramètres. Les Producteurs de Matériaux de Construction ont mis l'accent sur la **confusion créée par la prolifération d'outils d'évaluation et labels** et ce, parce que ceux-ci n'utilisent pas les mêmes critères d'évaluation, paramètres, méthodes de calculs, .... Ils ne sont dès lors pas comparables voire tous aussi fiables. Comment les professionnels de la construction et maîtres d'ouvrages peuvent-ils encore s'y retrouver ? **Cela n'aide pas à la crédibilité des outils d'évaluation de la durabilité en général et finalement, de la construction durable.** De plus, chacun de ces instruments et labels occasionne un coût (affiliation, audit régulier des installations, ...) pour les professionnels de la construction. Plus nombreux sont les outils et labels exigés par le marché, plus les **coûts repris dans les prix de construction et qui devront être supportés par les utilisateurs finaux** seront importants.

Les Producteurs de Matériaux de Construction ont demandé aux autorités de remettre un peu d'ordre dans l'évaluation de la performance environnementale dans la construction. Ils ont suggéré de mettre la transposition de la nouvelle directive européenne PEB à profit pour mettre TOTEM (ou 'Tool to Optimise the Total Environmental impact of Materials') en application, un outil d'évaluation de la performance environnementale de constructions et ce, sur tout leur cycle de vie, qui est étayé scientifiquement et qui a été développé par les autorités sur base de normes harmonisées européennes. À l'inverse de bon nombre d'autres outils d'évaluation qui se limitent à un ou à un nombre limité d'indicateurs, **TOTEM donne une bonne vue de l'impact environnemental global d'une construction sur base de pas moins de 19 indicateurs d'impacts environnementaux.**



Photo: Emmanuel Crooy



Photo: Jonathan Sylvan



# La décarbonation du chauffage ne suffit pas pour décarboner le parc résidentiel

Dans son Rapport 2023 et lors de son audition à la Commission du logement et du patrimoine immobilier du Parlement flamand, la Banque nationale pose la question de savoir **si l'objectif de rénovation visant à amener tous les logements à un niveau PEB A est optimal** pour décarboner le parc résidentiel. La rénovation énergétique en profondeur des logements requiert en effet des investissements importants et se heurte à des obstacles du côté de la demande et de l'offre (pénurie de main-d'œuvre, accessibilité financière, nuisances et désagréments pendant les travaux, ...). La Banque suggère plutôt la décarbonation du chauffage ou en d'autres mots, le remplacement du chauffage aux combustibles fossiles par des pompes à chaleur pour accélérer la transition climatique. Les Producteurs de Matériaux de Construction ont attiré l'attention des membres de la Commission sur la capacité limitée du réseau électrique de distribution et sur la disponibilité limitée d'électricité décarbonée. **Une rapide décarbonation du chauffage résidentiel par le passage aux pompes à chaleur n'est dès lors aujourd'hui pas réalisable et pas suffisante pour atteindre les objectifs climatiques.** De plus, les occupants ressentent une sensation de froid dans des pièces mal isolées et règlent alors souvent le thermostat sur une température plus élevée, ce qui occasionne finalement une plus grande consommation énergétique pour le chauffage. Bien que la tentation soit grande pour éviter des travaux de rénovation énergétique, **la rénovation de l'enveloppe du bâtiment reste la mesure la plus performante sur le plan économique et énergétique à moyen et long terme pour rendre un bâtiment efficace énergétiquement.**



# La démolition-reconstruction de passoires énergétiques présente pas mal d'atouts qui ne peuvent pas être perdus de vue

Les Producteurs de Matériaux de Construction se sont aussi impliqués en faveur de la prolongation du **régime de TVA favorable pour la démolition-reconstruction**. Ils ont mis l'accent sur les **atouts économiques, sociaux et environnementaux** de la mesure fiscale auprès des cabinets du Kern. On oublie notamment trop souvent que le renouvellement du parc résidentiel qui se produit grâce à cette mesure, participe e.a. aussi à **augmenter l'offre de logements qualitatifs** sans poursuivre l'étalement urbain. Il **contribue ainsi à rencontrer la demande croissante de logements tout en exerçant aussi une pression sur les prix du marché résidentiel**. La mesure **s'autofinance en grande partie par les retombées** économiques et fiscales. Elle génère aussi une **augmentation des recettes du précompte immobilier** dont bénéficient d'autres niveaux de pouvoir. Un accord devrait pouvoir être trouvé pour que les niveaux de pouvoir concernés tirent tous profit de cette mesure.



# Une infrastructure performante et tournée vers l'avenir est indispensable pour la production locale

Dans leurs contacts avec les responsables politiques, les Producteurs de Matériaux de Construction ont souligné que l'infrastructure doit correspondre aux ambitions économiques des régions et du fédéral. **Sans une infrastructure efficace et tournée vers l'avenir, il est difficile d'attirer de nouveaux investissements.**



Par infrastructure, il n'est pas uniquement fait référence à la **mobilité et au transport de marchandises multimodal**, bien qu'ils jouent un rôle important tant au niveau du développement économique qu'au niveau de la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. L'infrastructure doit aussi aider à **faire face aux effets du changement climatique**. Une infrastructure performante suppose également une **surveillance de chantier** suffisante pour lutter contre une distorsion de concurrence avec des matériaux non-conformes. Enfin, une infrastructure

performante requiert la construction la plus avantageuse à long terme et pour ce faire, que le **coût du cycle de vie ou Life-Cycle Cost** (durée de vie, les coûts d'entretien et de fin de vie) soit pris en compte.

Dans un **contexte européen de réindustrialisation** et dans la perspective d'une société décarbonée, le maintien de la production locale et l'attrait de nouveaux investissements nécessitent une infrastructure de réseaux tournée vers l'avenir et de capacités suffisantes tant pour l'électricité et des vecteurs énergétiques neutres en carbone comme l'hydrogène, que pour le transport de CO<sub>2</sub>. **Sans l'infrastructure et la quantité d'énergie requise à des prix compétitifs, les activités énergivores locales peuvent difficilement être maintenues.** Cela vaut aussi pour la construction. Et **seule une production locale diversifiée de matériaux de construction pourra rencontrer la demande du train de rénovation requis pour atteindre les objectifs climatiques et permettre le recyclage des déchets de construction.** Et délocaliser la production n'est pas une solution, encore moins dans des pays où les exigences environnementales et les conditions de travail sont moins sévères. De plus, on s'expose ainsi également à de possibles problèmes de livraison.



# Transition digitale

Les Producteurs de Matériaux de Construction collaborent déjà depuis plusieurs années activement à la mise en place d'un important projet de digitalisation dans la construction visant **d'importants gains de qualité et d'efficacité**. De plus, ce projet prépare le secteur de la construction, tout en y étant compatible, à la digitalisation annoncée dans le projet de nouveau règlement européen des produits de construction ou CPR (**passaport numérique des produits de construction et banque de donnée européenne**).

Les Producteurs de Matériaux de Construction ont réuni les principales parties prenantes du secteur de la construction autour du projet commun visant à la mise en place d'une **plateforme distribuée neutre de données**. Cette plateforme doit servir de **'single-source-of-truth'** ou source unique et fiable dans laquelle toute l'information concernant les matériaux, produits, systèmes de construction ainsi que les objets BIM sont mis à disposition des acteurs concernés avec un système d'accès contrôlé. Une **convention de collaboration a été signée entre les parties prenantes et Athumi** pour les préparatifs techniques et juridiques ainsi que l'élaboration d'un business plan pour la plateforme.



**PMC – Producteurs belges des Matériaux de Construction**

Philippe Callewaert  
Secrétaire général

[philippe.callewaert@BMPMC.be](mailto:philippe.callewaert@BMPMC.be)

